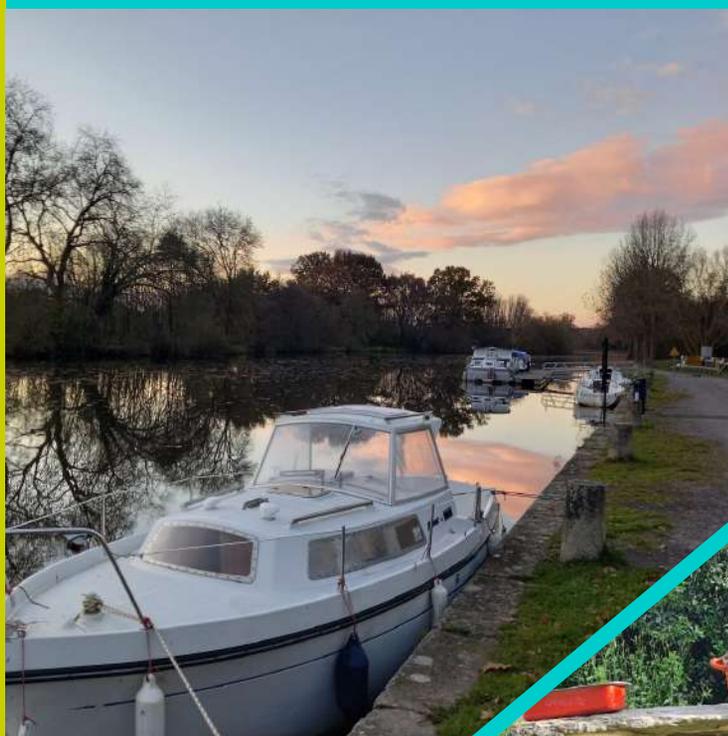


# MONTERTELOT

## BULLETIN MUNICIPAL



JANVIER 2023

# Sommaire

Le mot du Maire .....	page 1
Les élus et le personnel de la mairie.....	page 2
Le conseil municipal .....	pages 3 à 8
Les travaux et les projets .....	pages 9 et 10
L'urbanisme .....	page 11
L'état civil / Les élections 2022 .....	page 12
Nos élus .....	page 13
Infos Ploërmel Communauté : le RIV .....	pages 14 à 16
Vie de la commune .....	Pages 17 à 22
Vie associative et culturelle .....	pages 23 à 26
Portaits .....	page 27
Patrimoine .....	page 28

*Meilleurs vœux* **2023**

**BULLETIN MUNICIPAL janvier 2023**

Création :  
Mairie de Montertelot

Impression :  
IOV Imprigraph  
3 Allée Gutenberg  
Parc de Botquelen  
56610 Arradon  
Téléphone : 02 97 40 87 87





## Le mot du Maire

En ce début d'année 2023, je vous présente au nom de l'ensemble du conseil municipal nos meilleurs vœux de bonheur, réussite, santé.... pour vous, votre famille et les personnes qui vous sont proches.

Une nouvelle année s'offre à nous toujours avec l'épidémie de la COVID et si cette dernière est moins active désormais, nous nous devons de rester prudents.

Nous avons pu nous retrouver lors de différentes manifestations qui se sont déroulées en 2022 et ainsi garder un lien social grâce à ces moments très importants pour nous Montertelotaises et Montertelotais.

Cette année, la cérémonie des vœux a pu avoir lieu le dimanche 15 janvier, ce qui a été une première pour ce conseil. Ce moment d'échange a aussi été l'occasion de connaître les nouveaux habitants et de vous faire part de notre travail d'élus.

Je vous souhaite pour 2023 de trouver toutes les raisons d'être heureux et la force nécessaire pour surmonter les épreuves.

Nellie JOLIVET



## Les élus et le personnel de la mairie

Les élus au conseil municipal :

Nellie JOLIVET, Maire  
 Hervé BOUSSO, 1er Adjoint  
 Loïc LE PEN, 2e Adjoint  
 Laure BERTHY, Conseillère  
 Sophie CARO, Conseillère  
 Anne DAVALO, Conseillère  
 Jean-Pierre GENÉE, Conseiller  
 Sébastien GICQUEL, Conseiller  
 Sophie MAINGUY, Conseillère  
 Éric PELLAN, Conseiller  
 Philippe RICAUD, Conseiller

La réunion hebdomadaire du maire et des adjoints a lieu chaque lundi à 18h30 à la mairie. Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie.

Le personnel communal :

Nathalie GUIL, Secrétaire de mairie  
 Frédéric LE TEXIER, Employé communal

## Quel est le rôle du conseil municipal ?



Ce bulletin municipal, les liens trimestriels, les panneaux d'affichage (la mairie, près de l'église, La Ville Briend et Les Bruyères), le site internet [www.montertelot.fr](http://www.montertelot.fr) et la page Facebook « mairie de Montertelot » permettent à la municipalité de transmettre des informations. Nous sollicitons aussi régulièrement la presse.

### Location de la salle communale

		HABITANTS DE LA COMMUNE	HORS COMMUNE
1	Vin d'honneur	30 €	65 €
2	Repas midi et soir jusqu'à 2 heures	120 €	220 €
3	Repas du soir jusqu'à 2 heures	80 €	170 €
4	Repas du midi jusqu'à 20 heures	80 €	170 €
5	Associations (1 location gratuite par an pour les associations montertelotaises)	30 €	65 €
6	Réunion extérieure		65 €
7	Caution Réservation	50 €	100 €
8	Caution Clefs	400 €	400 €
9	Professionnels, commerçants et artisans	Avec cuisine 50 €	Sans cuisine 35 €

Les règlements en espèces ne sont plus acceptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Paiement par chèque uniquement.

*Voici en résumé les comptes-rendus des différents conseils municipaux qui se sont tenus au cours de l'année 2022. Les comptes-rendus complets sont consultables en mairie.*

### **Conseil municipal du 20 janvier 2022**

Au regard de la dégradation des conditions sanitaires, le conseil municipal s'est réuni dans la salle communale au lieu de la salle du conseil.

Le caractère public de la séance a été assuré par sa diffusion simultanée sur le site internet « Les Infos du Pays Gallo ».

### **1-Établissement du récolement des archives communales suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020**

Après chaque élection municipale, un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives doit être établi. Ce qui signifie un tri des archives pour évacuer les documents devenus obsolètes et inutiles. La municipalité ne peut pas déroger à la rédaction du procès-verbal de récolement des archives pour un montant de 400,00 € HT, étant donné son caractère obligatoire.

Pour l'élimination, la solution la plus pratique serait une élimination réglementaire d'archives pour un montant de 640,00 € HT.

### **2-Avis sur le projet de construction d'un site antenne-relais de téléphonie mobile de 30 m de hauteur (hors paratonnerre)**

Pour son projet d'implantation d'antenne relais, l'entreprise TDF mandatée par Free mobile s'est mise à la recherche d'un terrain privé suite aux refus des terrains proposés par la commune. Elle s'est arrêtée sur le choix d'un terrain agricole (parcelle ZB 143) à l'entrée du village des Bruyères. Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité contre le projet d'antenne relais déposé par l'opérateur Free Mobile.

### **3-Débat obligatoire sur les garanties de la Protection Sociale Complémentaire**

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents en complément de celle prévue par le statut de la fonction publique et de celle de la sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de projeter un budget prévoyance et un budget santé. Il prévoit une augmentation progressive du financement afin d'atteindre les montants minimums obligatoires d'ici 2025 et 2026 en fonction des finances et du budget.

### **4-Saisine du comité technique départemental sur le temps de travail des agents (passage aux 1607 heures annuelles)**

La durée légale du temps de travail sont pour la secrétaire de 29 heures/semaine (Elle n'exerce pas un temps complet sur notre commune.) et pour l'agent communal de 31 heures/semaine pour période du 1/09 au dernier jour de février, puis de 39 heures le reste de l'année.

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a supprimé la possibilité pour les collectivités locales de maintenir un régime de temps de travail dérogatoire en vertu duquel les agents pouvaient travailler moins de 1607 heures annuelles.

De ce fait les jours de repos (« jours du Maire », etc.) doivent être supprimés. D'autre part, le conseil municipal décide d'instituer la journée de solidarité. Par ailleurs, des jours de congés supplémentaires, dits jours de fractionnement, sont attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

Le conseil municipal décide de soumettre cette proposition au comité technique départemental. Après la présentation de ce projet aux membres du comité technique, le conseil municipal sera amené à délibérer sur les règles relatives au temps de travail des agents.

## **6-Nomination d'un nouveau mandataire suppléant pour les régies d'avances et de recettes**

Que ce soit pour la régie « argent de poche » qui sert à rémunérer les jeunes ou pour la régie « produits divers » qui permet d'encaisser le remboursement de la vaisselle cassée ou manquante à l'issue de l'utilisation de la salle communale, Nathalie Guil, secrétaire de mairie, est le régisseur titulaire de la commune.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, il convient de nommer un mandataire suppléant. Jean-Pierre Genée se porte candidat pour les deux régies et il est élu à l'unanimité.

## **7-Réunion de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire rappelle que la commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- Sophie Caro est titulaire et Laure Berthy est suppléante.
- un délégué de l'administration nommé par le sous-préfet : Michel Briend
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Ange Olivard

Le conseil municipal décide de fixer la date de la prochaine réunion de la commission entre le jeudi 17 mars et le dimanche 20 mars 2022.

## **Conseil municipal du 10 mars 2022**

### **1-Appel à participation des financeurs 2022 au fonds départemental de solidarité pour le logement**

Grâce au soutien des communes et d'autres contributeurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) aide les ménages en difficulté en proposant des aides financières dans le cadre des impayés Énergie et des mesures d'accompagnement social, et il facilite l'accès et le maintien au logement. Le conseil municipal décide de contribuer à ce fonds sur la base de 0,10 € par habitant, selon le dernier recensement de la population, soit pour un montant de 37 euros.

### **2-Renouvellement adhésion CAUE 2022**

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan pour un montant de 118,80 € pour l'année 2022 (soit 0,33 € par habitant sur une base de 360 habitants).

### **3-Adhésion au réseau « Dephy Collectivités Bretagne »**

DEPHY est un réseau d'échange proposé par la région Bretagne afin de répondre aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre de pratiques éco-responsables. L'adhésion est gratuite et se fait pour une durée de deux années civiles.

Le conseil municipal choisit le niveau d'adhésion « collectivités adhérentes simples ».

### **4-Étude préalable et mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une aire de parking - stationnement camping-cars et l'aménagement de liaisons douces entre les villages et le bourg**

Le cahier des charges de consultation préparé par le CAUE dans le cadre d'un marché en procédure adaptée est présenté. Les candidats intéressés ont un délai d'un mois pour déposer une offre (Date de remise des plis au vendredi 15 avril 2022 et réunion de la commission d'appel d'offres le mercredi 4 mai 2022).

### **5-Escales Fluviales de Bretagne**

La commune de Montterlot a été labellisée « Étape Fluviale de Bretagne ». Des panneaux affichant le label sont prévus pour une meilleure lisibilité et visibilité touristique.

### **6-Vote des subventions 2022**

Madame le Maire rapporte que l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la souscription du contrat d'engagement républicain préalablement à toute demande de subvention publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions inscrites dans le tableau ci-annexé pour l'exercice 2022 : **TABLEAU DES SUBVENTIONS**

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDÉ pour 2022
Anciens Combattants d'Algérie – la Chapelle-Caro/Montertelot	60,00 €
Société de chasse la Chapelle-Caro/Montertelot	50,00 €
Piégeurs de ragondins	Indemnité de 80,00 € versée à la société de chasse
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 € (soit 3,70 € par habitant)
Familles des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques et privées de Val d'Oust	140,00 € par élève pour l'année scolaire 2022/2023
Familles des élèves domiciliés à Montertelot et scolarisés aux écoles publiques de Ploërmel	25 % des frais de cantine pour les enfants scolarisés aux écoles F. Dolto et J. Verne
APEL/OGEC écoles Saint-Joseph et Saint-Louis	25 % des frais de cantine pour les enfants scolarisés aux écoles privées de Ploërmel
Familles des enfants de Montertelot scolarisés aux écoles maternelles, primaires et aux collèges publics ou privés	15,00 € par élève pour le transport lors d'une sortie scolaire de 1 ou 2 jours (limité à 1 sortie)
Familles des enfants scolarisés aux écoles maternelles, primaires, aux collèges et aux lycées publics ou privés	50,00 € par élève pour un voyage scolaire de 3 jours et plus (limité à 1 séjour par enfant)
Amicale du Personnel de la CDC de Ploërmel	218,53 € pour les 2 agents
Association pour le Don de Sang Bénévole du Pays de Ploërmel	60,00 €
Association C.H.A.I.N.E.	10,00 € (droit d'entrée)
Handisport Pays de Ploërmel	50 € (pour l'organisation des championnats de France de paracyclisme à Ploërmel en 2022)
Bâtiment CFA du Morbihan	50,00 € (pour 1 apprenti domicilié à Montertelot)
Écoles sous contrat d'association avec l'état (Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées La Chapelle-Caro / St-Abraham)	658,50 € par élève de classe maternelle
	194,50 € par élève de classe élémentaire
Les Z'Atypiques Fantastiques	100,00 €
École Publique Pablo Picasso	1365 € par élève de classe maternelle
	410 € par élève de classe élémentaire
Banque Alimentaire du Morbihan	80 € pour le droit d'accès à la distribution alimentaire
Comité de Bretagne Sud La Santé de la Famille	20,00 €
Association française des sclérosés en plaques	30,00 €
La Ligue contre le Cancer Morbihan	30,00 €
Association régionale des laryngectomisés	30,00 €

### **Conseil municipal du 6 avril 2022**

#### **1-Financement et réalisation de la rénovation de l'éclairage au stade de football**

Morbihan Énergies (Établissement public de coopération intercommunale basé à Vannes) a proposé une convention d'amélioration de l'éclairage du terrain de foot afin de faire des économies d'énergie (projecteurs). Deux variantes sont proposées :

- proposition A : remplacement des deux projecteurs sur poteau existant (8 352 €)
- proposition B : quatre projecteurs + mât avec un réseau souterrain (39 000 €)

Morbihan Énergie subventionne ces travaux à hauteur de 30 %.

La variante A est donc retenue à l'unanimité pour le remplacement des deux projecteurs existants.

## 2-Transfert de la compétence optionnelle maintenance éclairage public

Morbihan Énergies propose une convention de maintenance de l'éclairage public pour établir des niveaux de priorité sur l'investissement et sur la rénovation. Le but est d'améliorer le parc en diminuant les coûts énergétiques et le nombre de pannes. Dans les conditions de ce transfert de compétences de la maintenance d'éclairage public, la commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations. Le patrimoine reste la propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectuée.

Le conseil municipal décide de transférer à Morbihan Énergies la compétence maintenance.

## 3-Adoption du compte administratif 2021

Le compte administratif présente les résultats d'exécution du budget voté en début d'exercice. Il fait état des dépenses et des recettes réelles sur l'année.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune relatif à l'exercice 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Recettes :	233 265,34 €	
	Dépenses :	173 721,41 €	
	Excédent de l'exercice :	59 543,93 €	
	Excédent antérieur reporté :	36 782,42 €	
	Excédent de clôture :	96 326,35 €	
INVESTISSEMENT :	Recettes :	49 765,90 €	
	Dépenses :	21 673,94 €	
	Excédent de l'exercice :	28 091,96 €	
	Excédent antérieur reporté :	54 503,69 €	
	Excédent de clôture :	82 595,65 €	
	<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>178 922,00 €</b>	

## 2-Approbation du compte de gestion 2021

Parallèlement au **compte administratif** tenu par les services de la mairie, un **compte de gestion** est établi par les services du Trésor Public et présenté par le receveur. De fait, les deux comptes doivent être identiques.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en son exposé, sous la présidence du maire, prend acte sans observation ni réserve du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2021

## 3-Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

La fiscalité locale constitue la plus importante catégorie des ressources des collectivités territoriales.

Chaque année, le conseil municipal est invité à fixer le taux des trois impôts locaux levés par la Commune (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti).

Les bases imposables de chaque taxe sont transmises par les services fiscaux (État 1259). Cet état fixe les bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice en cours.

La commune doit, quant à elle, fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour mémoire, les taux d'imposition sont restés stables depuis 2012. En 2022, il est proposé de maintenir les taux d'imposition.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 35,75 % (taux communal 2020 : 20,49 % + taux départemental 2020 : 15,26 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 58,96 %

#### **4-Approbation du budget primitif 2022 de la commune**

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du précédent conseil, il est nécessaire d'adopter le budget primitif 2022 conformément aux orientations débattues.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	290 218,59 €	290 218,59 €
Section d'investissement	217 360,93 €	217 360,93 €
TOTAL	507 579,52 €	507 579,52 €

*Pour prendre connaissance du budget primitif en détail, il faut consulter en mairie le compte-rendu du conseil municipal du 06/04/22.*

#### **Conseil municipal du 30 juin 2022**

##### **1-Signature d'une convention de sécurité du RIV**

Ploërmel Communauté va déployer le réseau RIV (Réseau Intercommunal de Voyage) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

Ploërmel Communauté, ne disposant pas du pouvoir de police, a travaillé sur un projet de convention pour donner un cadre lorsqu'une intervention est nécessaire en matière de sécurité (dégradation, comportement inapproprié, contrôle de titres de transport) .

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à l'échelle de la commune.

##### **2-Mise en place et conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents**

La plupart des collectivités ont entrepris des démarches de dématérialisation des bulletins de salaire.

L'ENSAP, Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public, créé initialement pour les personnels civils de l'État, les magistrats et les militaires, va être étendu prochainement aux agents des collectivités territoriales. L'ENSAP – [www.ensap.gouv.fr](http://www.ensap.gouv.fr) – est une plateforme internet sécurisée, gratuite et personnalisée qui est accessible 7 jours sur 7. Ce site est destiné aux personnels en activité et pensionnés de la fonction publique.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Montterlot et la Direction Générale des Finances Publiques en vue de l'exposition des documents de rémunération sur le portail ENSAP.

##### **3-Composition de la commission communale d'appel d'offres**

En juillet 2020, lors de la constitution et la mise en place des commissions communales, Nellie Jolivet était inscrite comme membre suppléant. Or, elle est présidente d'office de cette commission en tant que maire.

La candidature de Loïc LE PEN est proposée et validée à l'unanimité.

##### **4-Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement « Aire de parking / Liaisons douces »**

Après avoir entendu l'exposé de la commission d'appel d'offres réunie le 20 avril 2022 pour l'ouverture des plis et le 04 mai 2022 pour les auditions des candidats retenus, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de l'équipe ARTELIA / ATELIER 5R composée :

- D'un forfait de 10 000 € HT pour l'étude préalable
- D'un taux de rémunération proposé pour la mission de MOE (maîtrise d'œuvre) à 6,7 % sur la base d'une enveloppe de travaux estimée à environ 250 000 €

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer tous les documents en lien avec ce dossier.

## **Conseil municipal du 22 septembre 2022**

### **1-Versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) aux agents**

Le Complément Indemnitaire Annuel permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Auparavant facultatif, il devient obligatoire. Le conseil municipal décide d'attribuer une prime de 363 € pour l'agent technique communal et une prime de 527,80 pour la secrétaire de mairie.

### **2-Validation du devis pour le bulletin municipal**

Le conseil municipal décide de valider le devis proposé par l'imprimerie IOV (200 exemplaires de 28 pages au prix de 446 € HT) et autorise Madame le Maire à passer la commande.

### **3-Nomination d'un élu « sécurité civile » / correspondant « incendie et secours »**

La loi dite MADRAS prévoit que soit désigné un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile. Le conseil municipal désigne Monsieur Philippe Ricaud correspondant incendie et secours pour la commune de Montterlot.

## **Conseil municipal du 27 octobre 2022**

### **1-Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil**

A-Signature d'un Marché de prestations de services portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

Les obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire. Mme le Maire a signé un marché de prestations de service avec le groupe SPACA jusqu'au 30 juin 2023 pour un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants de 431,19 € HT par an.

B-Renouvellement du contrat de location du copieur de la mairie : Madame le Maire explique que le contrat de location du copieur doit prendre fin le 29 juin 2023. Le nouveau contrat prévoit un loyer de 44 € HT par mois pour un équipement photocopieur reconditionné (déjà en place dans les locaux) avec un engagement de 4 ans. Le nouveau contrat permet également de maintenir le coût de copie noire à 0,0040 € HT par feuille et le coût copie couleur à 0,0401 € HT par feuille.

### **2-Éclairage public : programme exceptionnel de soutien par Morbihan Énergies pour la maîtrise de la demande en énergie et le pilotage de l'éclairage public**

Ce nouveau dispositif éco-geste favorise une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public et s'appuie sur des dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Le comité syndical de Morbihan Énergies a voté fin juin 2022 le financement intégral de 2 horloges connectées par commune.

Le conseil décide de donner mandat à Morbihan Énergies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction de l'éclairage public associé à ces équipements connectés. Les armoires de commande se trouvent dans le Bourg et aux Pierres Bourget. Le conseil municipal autorise la coupure « EcoWatt » dans ces deux secteurs.

### **3-Nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et rémunération de l'agent recenseur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désigner :

- Monsieur Jean-Pierre GENÉE, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- Madame Nellie JOLIVET et Monsieur Éric PELLAN, comme adjoints au coordonnateur,

Maurice Busson est candidat au poste d'agent recenseur et devra suivre deux demi-journées de formation, accompagné par le coordonnateur communal pour le premier rendez-vous. Le conseil décide d'attribuer à l'agent recenseur une rémunération forfaitaire de 692 € brut.

### **4-Subvention exceptionnelle du Département pour des travaux de voirie, d'aménagement du centre-bourg et de transition énergétique**

Le Conseil Départemental a renouvelé, comme en 2021, une aide exceptionnelle pour les communes de moins de 10 000 habitants, à hauteur de 80 %, dans la limite de 50 000 € de subvention.

Le conseil municipal propose de présenter les dépenses suivantes (montant total 43 116 € HT) :

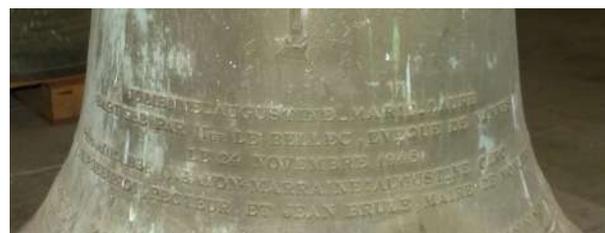
- étude préalable pour l'aménagement d'un parking et de liaisons douces (coût 10 000 € HT)
- rénovation de l'éclairage au stade de football (coût 6 960 € HT)
- travaux de voiries communales : revêtement d'un chemin Rue des Barres, d'un chemin aux Pierres Bourget, réfection de la route Rue du Casset (coût 26 156 € HT)

## Les travaux et les projets

### La sécurisation du clocher de l'église

Les travaux sur le clocher de l'église ont été achevés mi-octobre. Lors des travaux, la structure s'est révélée en plus mauvais état qu'initialement prévu et a nécessité plus de travaux, donc un surcoût. Le montant total est de 46 745,20 €.

Les deux cloches ont pu être réinstallées. La grande s'appelle Julienne-Augustine-Marie-Laure et la petite Marie-Joseph-Laure. Elles datent de 1946 et ont été réalisées par la fonderie Paccard d'Annecy. Elles peuvent désormais toutes les deux battre à la volée sans faire bouger le clocher.



*Inscriptions sur la grande cloche : Julienne Augustine-Marie-Laure baptisée par Mgr Le Bellec, évêque de Vannes le 24 novembre 1946. Parrain : Abbé J. Bayon - Maraine : Augustine Caro. Abbé Ch. Phélipot, recteur et Jean Brûlé, maire de Montterlot.*

### Projet d'aménagement du terrain annexe foot et liaisons douces

Depuis le début du mandat, le conseil œuvre sur le projet parking camping-cars et liaisons douces.

Suite à l'étude réalisée par le CAUE du Morbihan, nous avons lancé au mois de mars 2022, une consultation pour choisir une maîtrise d'œuvre. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Après les réunions du 20 avril et du 4 mai 2022, la commission travaux a retenu la société Artélia de Lorient associée à l'atelier 5R (paysagiste-concepteur).

Nous avons rencontré M. Lagrange (Atelier 5R) le 3 août et une réunion – consultation publique a eu lieu le 10 septembre à la salle communale sur les points suivants :

- aménagement d'une aire de stationnement camping-cars
- liaison douce rue du Casset
- liaison douce Beau-Soleil / Le bourg
- liaison douce Les Bruyères / Le bourg

L'étude complète finalisée nous a été présentée par M. Lagrange le 16 novembre. La commission travaux s'est réunie le 28 décembre pour décider d'une première tranche de travaux. Le 13 janvier a lieu une réunion avec l'entreprise Artélia qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux.

Nous espérons déposer pour le 31 janvier 2023, date butoir, une demande de subvention auprès des services de l'état (préfecture) au titre du DETR/DSIL. Puis nous ferons les demandes de subventions auprès des différentes collectivités : Conseil Départemental, Pays-de-Poërmel-Coeur de Bretagne...

La loi limite le taux de subvention possible à 80 %. Si le projet avance comme prévu, les premiers travaux auront lieu en 2023.





### Extension du réseau d'assainissement à La Ville Briend

L'assainissement est, depuis janvier 2021, la compétence de Ploërmel-Communauté qui a engagé les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur La Ville Briend. Ces travaux réalisés par l'entreprise TCP OUEST ont eu lieu du 28 septembre au 10 novembre 2022.

Dans le prolongement de ces travaux, la société DLE OUEST est intervenue au mois de novembre pour le renouvellement du réseau d'eau potable.

Installation d'une pompe de relevage

### Un point sur la fibre optique

Les travaux d'installation du réseau de la fibre optique sur Montertelot sont terminés depuis début décembre. L'entreprise Axione chargée des travaux remettra ce réseau fin janvier 2023 à disposition du maître d'ouvrage Mégalis Bretagne. Celui-ci pourra alors le confier à l'exploitant THD Bretagne (Orange) qui permettra aux différents opérateurs de proposer des forfaits aux particuliers et d'intervenir pour réaliser les connexions individuelles au réseau.

Vérifiez votre éligibilité



### Le déploiement de la téléphonie mobile

Suite au projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur Montertelot, le choix a été fait par Free Mobile d'acheter une parcelle de terrain agricole sur Les Bruyères. La position du maire a eu pour conséquence de bloquer la déclaration préalable de travaux et une réunion publique a été organisée à la salle communale le mardi 15 janvier.

À l'issue de cette réunion, un collectif s'est constitué aux Bruyères pour s'opposer à l'implantation de l'antenne 4G-5G. Les initiateurs du collectif sont Mme Delaunay, M. Pertays, Mme De Neyon, M. et Mme Nizan.



Le collectif a organisé une pétition contre l'installation de l'antenne de téléphonie à proximité des habitations. Cette pétition a connu un franc succès avec plus de 300 signatures. Des représentants du collectif, Mme Delaunay et M. Pertays, ont participé à une réunion en mairie fin mai avec les représentants de la société TDF. Un compromis a été trouvé pour déplacer l'antenne au fond de la parcelle ZB0143.

La société Free a adressé en mairie fin 2022 un dossier concernant l'installation de l'antenne 4G-5G sur Montertelot.

Le planning prévisionnel :

- février 2023 : début des travaux
- mars 2023 : mise en service



# L'urbanisme

## Les déclarations préalables accordées en 2022 à Monttertelot :

(travaux ne nécessitant pas de permis de construire)

Rénovation avec modification des façades	rue de l'Oust
Construction d'une véranda	Tressol
Pose de panneaux solaires	Les Bruyères
Pose de poteaux pour le RIV Bus	Rue du Casset
Construction d'un pylône d'antenne relais	Le Haut Breneille
Construction d'un abri en bois	Les Bruyères

## Les permis de construire accordés en 2022 à Monttertelot :

Construction d'une habitation de type R+1 avec carport	Les Pierres Bourget
Construction d'une maison d'habitation en ossature bois avec carport accolé	Lotissement Le Clos du Canal – Lot 1
Construction d'une maison d'habitation de type plain-pied	Les Pierres Bourget
Construction d'une maison d'habitation de plain-pied avec abri de jardin et carport	Les Pierres Bourget
Construction d'une maison en résidence principale de plain-pied en ossature bois	Rue des Nouettes
Construction d'une maison individuelle avec sous-sol et étage	Lotissement Le Clos du Canal – Lot 4

**Le plan local d'urbanisme (PLU)** est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU communal de Monttertelot, consultable en mairie, a été réalisé en 2007 (mandature du conseil municipal sous la présidence du maire Pierre Kerloc'h, puis du maire Annette Fournard) et modifié en 2015 (mandature du conseil municipal sous la présidence du maire Martine Le Guilly). Actuellement aucune révision du PLU n'est envisagée.

## Construire, rénover, améliorer son logement...

**Le service habitat de Ploërmel Communauté** (02 97 73 20 97) vous conseille au quotidien et instruit les dossiers de permis de construire déposés en mairie.



### Espace Info Habitat

L'Espace Info Habitat de Ploërmel Communauté est un guichet unique ouvert à tout...



### Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat de Ploërmel Communauté.



### Habitats et hébergements spécifiques

Répondre aux besoins spécifiques des Gens du Voyage ou des personnes vulnérables



### Autorisations d'urbanisme

Vos démarches de construction en ligne avec le guichet numérique GNAU.

## L'état civil

En 2022, nous avons enregistré :

### NAISSANCES

Ewen PELLAN FAUGLAS, né le 30/01/2022, fils de Éric Pellan et de Armelle Fauglas, domiciliés 1 rue des Barres

Lavinia GICQUEL LE BRETON, née le 12/03/2022, fille de Julien Gicquel et de Marianne Le Breton, domiciliés 22 Les Bruyères

**MARIAGE** : Sylvie QUERLEAU et Thierry BÉGUIN le 28 mai 2022, domiciliés 18 rue de l'Oust

**PACS** : Virginie GICQUEL et Sylvain REVAULT le 11 juillet 2022, domiciliés 1 allée Pierre Rio

### « Nous leur avons dit Au Revoir » :

Pierre LEQUITTE, décédé le 23 février 2022, domicilié 9 rue de l'Oust

Jocelyne COLIN, décédée le 20 avril 2022, domiciliée à Ploërmel

Annick FERRET, décédée le 12 octobre 2022, domiciliée 8 rue du Casset

Julien MORICE, décédé le 14 décembre 2022

Annick RICHARD, décédée le 28 décembre 2022, domiciliée 3 La Ville Briend

## Les élections

### Les élections présidentielles 2022 :

Le 24 avril 2022, les Françaises et les Français se sont déplacés pour élire l'un des candidats à la fonction de Président de la République.

En mai 2017, le candidat Emmanuel Macron avait obtenu le plus grand nombre de voix avec 67 % des suffrages exprimés au second tour à Montterlot.

Dimanche 24 avril 2022, c'est Emmanuel Macron qui est ressorti victorieux à Montterlot au soir du second tour de l'élection présidentielle. Le fondateur du parti « La République en Marche » devance, grâce à 153 votes, Marine Le Pen. La candidate d'extrême-droite obtient 103 votes. Pour le deuxième tour, 55 personnes ne se sont pas mobilisées parmi les 339 inscrits dans les registres électoraux à Montterlot. L'abstention à l'échelle communale atteint 16 %. En comparaison de la précédente présidentielle, ce taux demeure relativement stationnaire (+ 2 points).

### Les élections législatives 2022 :

A l'occasion du second tour des élections législatives 2022, le député sortant Paul Molac (REG) a remporté une large majorité des suffrages exprimés à Montterlot avec un résultat de 83,87 %. De son côté, la candidate Rozenn Guégan (ENSEMBLE !) a réussi à mobiliser 16,13 % des votants.

C'est donc la candidature Régionaliste qui a amassé le plus de suffrages auprès des habitants de Montterlot inscrits dans la 4<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan. Le taux d'abstention s'établit à 43,57 % des citoyens autorisés à voter de la commune pour la 4<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan.

Au niveau de Montterlot, Paul Molac a obtenu 156 votes. Rozenn Guégan (majorité présidentielle) obtient pour sa part 30 suffrages.

## Nos élus

**Paul Molac, député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Morbihan**, s'est entretenu avec le maire et les adjoints, le mercredi 16 janvier.

Les projets actuellement en cours sur la commune lui ont été présentés, ainsi que la problématique de l'installation des antennes de téléphonie mobile dans les espaces habités.

Le député est un parlementaire qui, à l'Assemblée nationale (composée de 577 députés), participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement. L'Assemblée nationale forme, avec le Sénat, le pouvoir législatif.



**Muriel Jourda, sénatrice du Morbihan**, en visite à Montertelot le mercredi 1er juin.

Les échanges ont porté sur l'installation de l'antenne relais Free et sur les projets actuellement en cours dans la commune.

Le maire a souligné le manque de cohérence et de mutualisation dans l'installation des antennes relais pour la téléphonie mobile.

Le sénateur est un élu membre du Sénat. En France, les 348 sénateurs partagent le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Ils siègent au Palais du Luxembourg à Paris. La durée du mandat d'un sénateur est de six ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Le prochain renouvellement est prévu en 2023.



**Hania Renaudie et Nicolas Jagoudet, conseillers départementaux du canton de Ploërmel** sont venus présenter l'action du conseil départemental lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre.

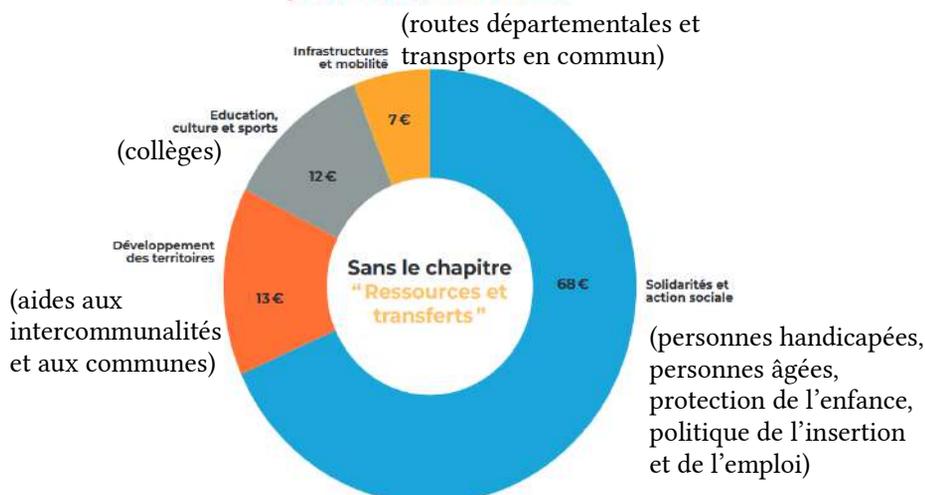
Ils nous ont informés que les dossiers déposés dans le cadre de la subvention exceptionnelle limitée à 50 000 € HT avaient tous été retenus.



Le budget du conseil départemental du Morbihan est de 838 millions d'euros pour 2023.

### OÙ VA L'ARGENT ?

Sur 100 € de dépenses par le département pour les Morbihannais



Le Département du Morbihan a dévoilé le mardi 11 octobre 2022 sa nouvelle identité visuelle et en particulier son nouveau logo. L'ancien datait de 2006.

## Infos Ploërmel Communauté



Et si l'on repensait notre mobilité avec le RIV !

### Les services RIV se déclinent en 5 variantes

#### > RIV Bus

Les infos utiles

La carte du réseau

Les horaires de bus

- Ligne 1** Ploërmel > Loyat > Mauron
- Ligne 2** Ploërmel > Taupont > Mauron
- Ligne 3** Ploërmel > Gourhel > Campénéac
- Ligne 4** Ploërmel > Le Roc-Saint-André
- Ligne 5** Josselin > Cruguel
- Ligne 6** Josselin > Mohon
- Ligne 7** Josselin > Helléan > Ploërmel
- Ligne 8** Josselin > Guillac > Ploërmel
- Ligne 9** Mauron > Montauban-de-Bretagne

#### > RIV Transport À la Demande

La carte du zonage

Le fonctionnement du service

#### > RIV Vélo à Assistance Électrique

#### > RIV location de voiture

#### > RIV covoiturage

#### Lignes TAD Transport À la Demande

Les réservations de trajet (aller-retour ou aller simple) se font par téléphone au numéro suivant : **02 97 67 63 70**. La centrale de réservation est ouverte de 9h à 17h en semaine et de 9h à 16h30 le samedi.

#### RIV covoiturage

et si vous pensiez covoiturage ?



Ploërmel Communauté s'engage avec le service **ouestgo.fr** qui met en relation gratuitement les covoitureurs entre eux.



#### Un doute ? Une question ?

L'association **éhop** vous aide à sauter le pas du covoiturage !  
Tél. 02 99 35 01 56

#### RIV Vélos à Assistance Électrique

Location pour une longue durée



##### LOCATION & TARIFS

**Printemps - Été**  
Avril à septembre inclus

**Automne - Hiver**  
Octobre à mars inclus

1 mois

60€

3 mois

120€

30€

60€

##### Conditions de location

- Être majeur et avoir sa résidence principale à Ploërmel Communauté.
- L'attribution des vélos s'effectue par ordre d'arrivée des demandes et est limitée à un vélo par an et par famille.



d'infos

Riv-info.bzh • Tél. 02 97 73 20 73  
velo.riv@ploermelcommunaute.bzh

#### RIV location de voiture

Agir pour l'emploi

Avec Néo Mobilité



**LOCATION & TARIFS**  
Hors essence

1 jour

5€

1 semaine

20€

##### Publics prioritaires

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaire du RSA
- Jeunes permis



#### + d'infos & contact

Karen GRUNITZKY  
Tél. 07 71 75 15 70 • mobilite@neo56.org

# Le RIV bus , réseau intercommunal de transport

**RIV Bus**  
Infos utiles



Soyez à l'arrêt de bus **5 minutes avant le passage du bus** et faites **signe au conducteur** pour qu'il s'arrête. **Montez par l'avant du bus.**

	Tarif réduit*	Plein tarif	Points de vente
<b>Ticket unitaire</b>	1€	1,50€	Bus + 
<b>Carnet (x10 tickets)</b>	7€	10€	Bus + 
<b>Abonnement mensuel</b>	20€	30€	Uniquement 
<b>Abonnement annuel</b>	200€	300€	Uniquement 

\*Tarif réduit réservé aux >26 ans et bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sur présentation d'un justificatif.

- Pour rappel, **la durée de validité du billet est de deux heures.**
- Les abonnements sont en vente uniquement dans les espaces France Services du territoire (Josselin, La Trinité-Porhoët, Mauron et Ploërmel). Retrouvez leurs adresses et horaires d'ouverture sur le site internet de Ploërmel Communauté.



## BREIZHgo

Un usager du **RIV Bus** ou **RIV TAD** pourra poursuivre son trajet dans un car **BreizhGo** entre Josselin et Ploërmel ou inversement **sans payer de nouveau** (dans la limite des deux heures de validité de son billet).

## BUS Ligne 4 Ploërmel > Le Roc-Saint-André

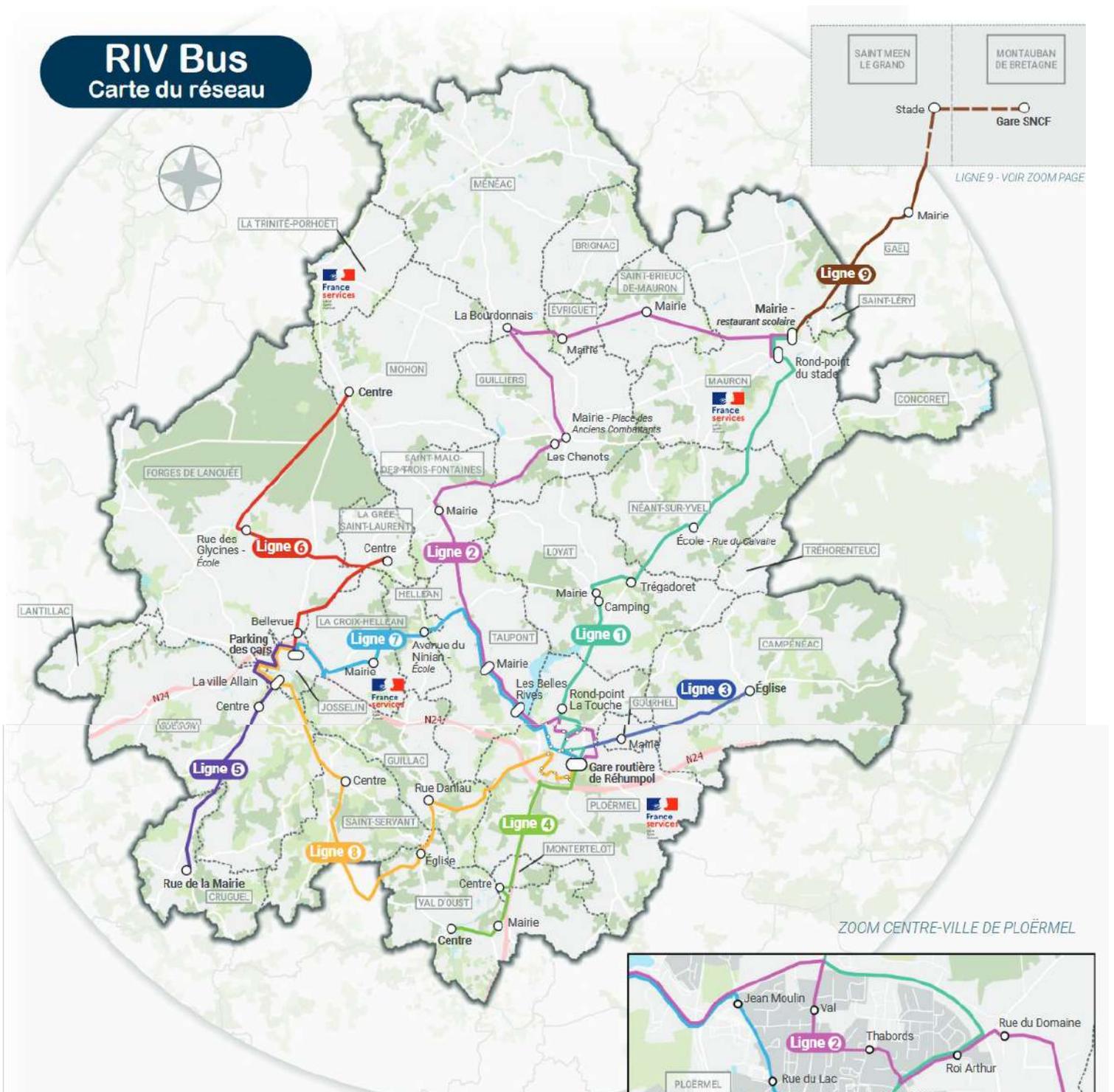


SAUF JOURS FÉRIÉS

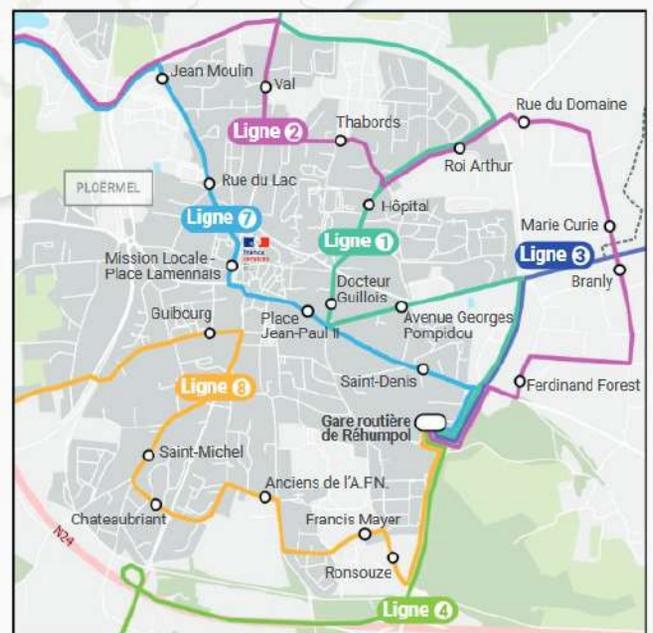
	Du lundi au vendredi					Le samedi		
	7	1	1	2 3	1	1	1	1
<b>● PLOËRMEL • GARE ROUTIÈRE DE RÉHUMPOL</b> 	08:12	10:21	13:26	15:36	<b>18:30</b>	10:26	15:38	17:51
▼ <b>MONTERTELOT • CENTRE</b>	08:22	10:31	13:36	15:46	18:40	10:36	15:48	18:01
▼ <b>LA CHAPELLE-CARO • MAIRIE</b>	08:26	10:35	13:40	15:50	18:44	10:40	15:52	18:05
▼ <b>LE ROC-SAINT-ANDRÉ • CENTRE</b>	08:30	10:39	13:44	15:54	18:48	10:44	15:56	18:09
▼ <b>LE ROC-SAINT-ANDRÉ • CENTRE</b>	08:35	10:44	13:50	16:00	18:54	10:50	16:02	18:15
▼ <b>LA CHAPELLE-CARO • MAIRIE</b>	08:39	10:48	13:54	16:04	18:58	10:54	16:06	18:19
▼ <b>MONTERTELOT • CENTRE</b>	08:43	10:52	13:58	16:08	19:02	10:58	16:10	18:23
<b>● PLOËRMEL • GARE ROUTIÈRE DE RÉHUMPOL</b>	08:53	11:02	14:08	16:18	19:12	11:08	16:20	18:33
	1	1	1	1	1	1	1	1

# RIV Bus

## Carte du réseau



ZOOM CENTRE-VILLE DE PLOËRMEL



- Ligne 1** Ploërmel > Loyat > Mauron
- Ligne 2** Ploërmel > Taupont > Mauron
- Ligne 3** Ploërmel > Gourhel > Campénéac
- Ligne 4** Ploërmel > Le Roc-Saint-André
- Ligne 5** Josselin > Cruguel
- Ligne 6** Josselin > Mohon
- Ligne 7** Josselin > Helléan > Ploërmel
- Ligne 8** Josselin > Guillac > Ploërmel
- Ligne 9** Mauron > Montauban-de-Bretagne

## Vie de la commune

### Recensement de la population

La commune compte 372 habitants au 1er janvier 2023. Le prochain recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Monsieur Maurice Busson, recruté par la mairie comme agent recenseur, passera entre le 19 janvier et le 18 février 2023 collecter les informations de recensement auprès des foyers.



Monsieur Maurice Busson



### Accueil des futur-e-s collégien-ne-s en mairie

Quatre jeunes Montertelotais ont fait leur rentrée au collège en septembre : Lou Bonno-Gay, Inès Guilloux, Élouan Pellerin et Évan Revault. Le samedi 2 juillet, le conseil municipal les a reçus à la mairie afin de leur souhaiter une très bonne année scolaire dans leur nouvel établissement et de leur remettre un cadeau de leur choix : dictionnaire de français, dictionnaire d'anglais ou calculatrice.

Les élèves qui entreront en sixième en septembre 2023 sont invités à se faire connaître en mairie afin de participer à cet événement en juillet.



### UKRAINE

L'Ukraine est en guerre depuis le 24 février 2022 lorsque Vladimir Poutine a donné l'ordre à ses armées d'envahir le pays pour mener une grande action militaire.

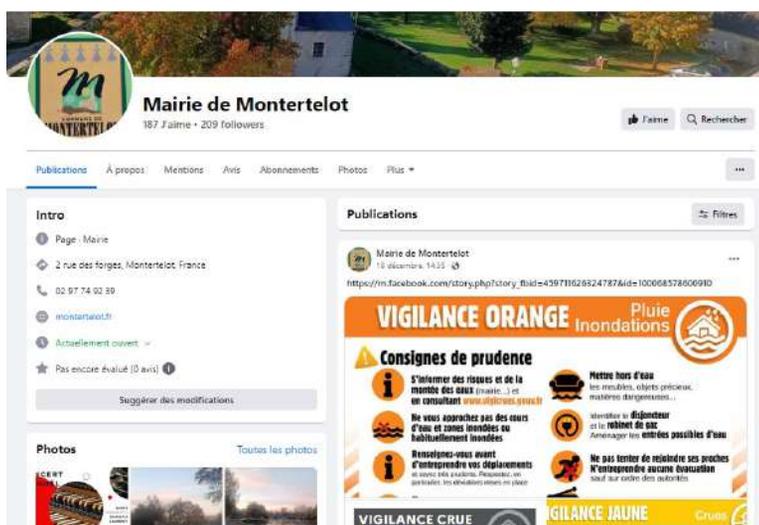
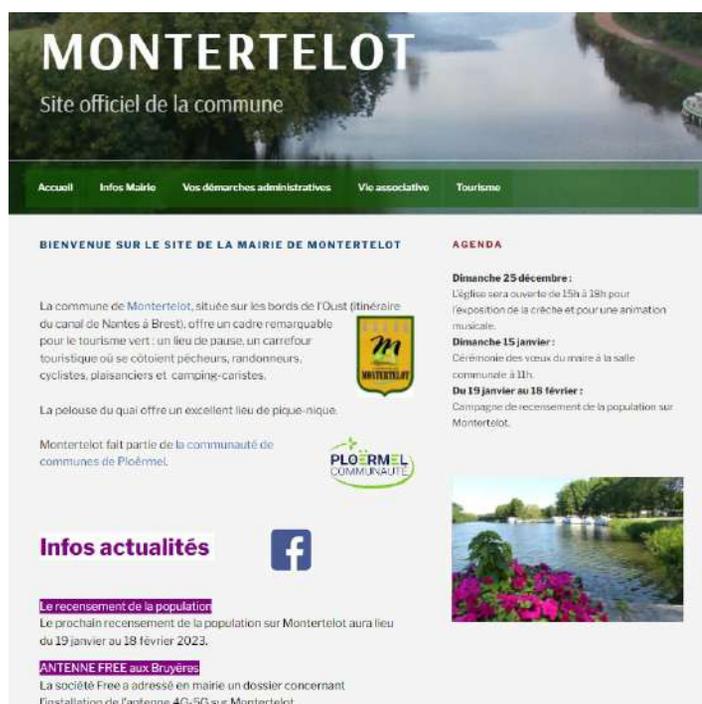
Les Français ont manifesté leur soutien par une vaste campagne de collecte en mars à destination du peuple ukrainien.

La municipalité de Montertelot a organisé la collecte début mars. La générosité des personnes qui se sont présentées au point de collecte a permis de constituer un stock de produits de première nécessité. Les cartons et les autres équipements (matelas...) ont été déposés au centre de collecte de Vannes ou de Taupont suivant la nature des dons.

**Au premier semestre 2022, un site web et une page Facebook ont été créés pour faciliter la communication et se faire connaître :**

**Le site web** pour la commune ([montertelot.fr](http://montertelot.fr)) est constitué de 5 pages :

- une page « Accueil » avec les actualités
- une page « infos mairie » : informations concernant la location de la salle communale...
- une page « Démarches administratives »
- une page « Vie associative » avec des actualités sur la vie du club de foot, le fonctionnement de la bibliothèque, la section temps libre (événements culturels), la section culture-et-loisirs, la danse bretonne...
- une page « Tourisme »



**La page Facebook** relaie les informations du quotidien sur Montertelot et autour de Montertelot. Elle permet d'avoir une information rapide sur l'actualité.

Ces deux outils de communication se complètent très bien.

## Développement touristique

L'an dernier, Ploërmel Communauté et Destination Brocéliande (Syndicat Mixte à vocation touristique) nous annonçaient un projet de développement d'aires d'arrêts pour les cyclistes et les randonneurs qui empruntent le chemin du halage. Des équipements devraient être installés pour l'été 2023.

En parallèle, le conseil régional, propriétaire de la plus grande partie du domaine fluvial breton (505 km de canaux et voies navigables) a initié un projet. La direction déléguée aux voies navigables (DDVM) a prévu sur Montertelot, d'aménager des toilettes-douches dans une partie de la maison éclusière à destination des plaisanciers et des itinérants (randonneurs et cyclistes). Il est également prévu d'installer trois hébergements légers « cabanes avec couchage » qui compléteront ceux prévus par Destination Brocéliande.



## Cérémonies du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Chacune de ces deux cérémonies de commémoration a rassemblé une vingtaine de personnes devant le monument aux morts en présence des élus, des anciens combattants et des représentants du centre de secours et de la gendarmerie de Ploërmel.

Avant le dépôt de gerbe, Nellie Jolivet a lu un message du Ministre des Anciens Combattants. Les participants à ces cérémonies se sont retrouvés à la salle du conseil pour partager un moment convivial.



## Repas annuel du CCAS

Les habitants de plus de 60 ans et les membres du conseil municipal se sont retrouvés le vendredi 11 novembre pour le repas annuel du Centre Communal d'Action Sociale. Soixante et une personnes ont participé à l'événement. Le repas était préparé par le restaurant « Au P'tit Paris » de Gourhel et la décoration des tables était assurée par Soizic Branchereau qui avait confectionné de belles compositions florales. Les participants ont apprécié de partager ce moment convivial.

Marie et Gilbert Gicquel et Ange et Gisèle Olivard, les doyens de l'assemblée, ont été mis à l'honneur.

Nellie Jollivet a annoncé que l'an prochain les invitations seraient envoyées aux habitants de 61 ans et plus. Il s'agit de relever progressivement l'âge des participants afin de s'aligner sur l'âge de départ à la retraite.



## Section Temps Libre

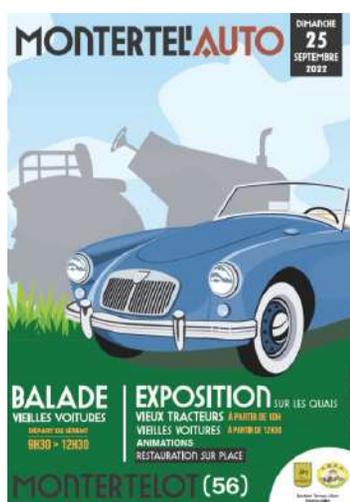
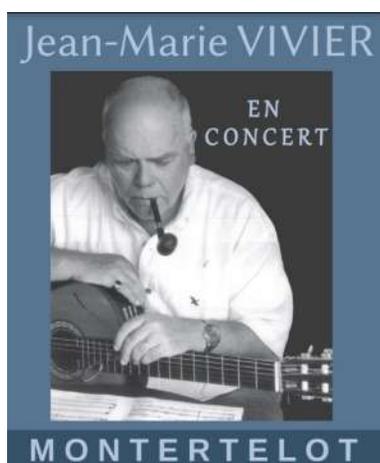
À partir de septembre, la section articulée autour de Janine Féliot, Jean-Paul Guillonnet et Jean-Pierre Genée a retrouvé un rythme d'activités plus en rapport avec ce qui se faisait les années précédentes et ça devrait continuer.

Le concert de Jean-Marie Vivier, un grand nom dans le domaine de la chanson à texte, a ravi une quarantaine de spectateurs. Des locaux, mais aussi des gens venus du Finistère, des Côtes-d'Armor, voire de Vendée pour montrer l'intérêt suscité par cet artiste qui apprécie ses passages à Montertelot.

Toujours en septembre, la section a remis dans le calendrier des festivités l'organisation de la Montertel'auto avec l'appui de l'association de Sérent. Après un périple dans les communes environnantes, quarante voitures et huit tracteurs sont arrivés à Montertelot. Des balades sur le canal, un peu de musique : la journée a été bien suivie. Pour preuve, à 13 heures, il ne restait plus une galette saucisse à se mettre sous la dent.

Le 11 décembre, c'est au théâtre que les spectateurs étaient invités avec une pièce intitulée « Sacco et Vanzetti » relatant l'histoire de deux anarchistes italiens accusés injustement et dirigés vers la chaise électrique. Une pièce qui a été présentée au festival d'Avignon et qui n'a laissé personne insensible.

Le samedi 11 mars un concert réunira deux artistes bretons déjà venus dans le secteur : Philippe Mouazan et Gilles Thoraval. La Bretagne sera à l'honneur !



## Vie de la paroisse

L'année 2022 a été marquée par la fermeture de l'église pendant plusieurs mois pour permettre la réfection du clocher. Grâce aux subventions (État, conseil régional, conseil départemental), la municipalité a pu conduire à bien ces travaux (coût global : 46.745 €). Avant les travaux, la structure du clocher bougeait et une seule cloche pouvait sonner par mesure de sécurité.

Désormais, les deux cloches peuvent être actionnées et nous avons pu reprendre nos célébrations (messes mensuelles, obsèques et baptêmes) courant octobre.



Le jour de Noël, nous avons ouvert l'église pour permettre aux Montertelotais, petits et grands, de venir voir la crèche. Vu l'intérêt porté à cette initiative, nous essaierons de la reconduire dans le futur. En 2023, nous espérons avec la municipalité rouvrir l'église chaque samedi après-midi en juillet et en août.

### Dispositif « Argent de poche »

Les élus de cette mandature se sont très rapidement positionnés pour la poursuite du dispositif « Argent de poche » avec une première action aux vacances de la Toussaint 2020. Depuis, à raison de deux rassemblements de trois matinées par an, pendant les vacances scolaires, cela fonctionne plutôt bien et attire à chaque période une dizaine de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, avec une majorité de garçons. En novembre, les travaux concernent le nettoyage du cimetière, le ratissage des feuilles, mais aussi la décoration, comme cette année, en lien avec les fêtes de Noël.

Au printemps, les jeunes s'attellent au nettoyage des espaces verts, mais aussi au bricolage comme pour la création et l'installation d'abris pour les oiseaux.

Les jeunes de la commune concernés par la tranche d'âge répondent favorablement à la proposition communale et se retrouvent d'une saison à l'autre dans une ambiance où convivialité et réalisation du travail vont de pair. Pour chaque matinée, ils reçoivent 15 € soit un total de 45 € pour les trois matinées encadrées par des élus et quand c'est possible par le personnel communal.



## L'action des bénévoles

Suite à la réunion de la commission fleurissement de janvier et sur l'initiative de Frédéric, agent communal, il a été organisé un atelier de confection de décorations végétales en utilisant de vieux ustensiles de cuisine.

Le samedi 21 mai, une équipe de bénévoles s'est mise à l'ouvrage et a réalisé plusieurs panneaux qui ont été exposés durant tout l'été à différents endroits de la commune.



## Les décorations de Noël

Frédéric, l'agent communal, a souhaité limiter l'achat de sapins. En échange, il a proposé au dispositif « argent de poche » de confectionner des sapins à partir de palettes.



### Section culture et loisirs

Après une longue période de sommeil, cette section revient à un rythme trimestriel en prenant pour thème les saisons. Animatrice auprès de jeunes enfants et bénévole à la bibliothèque, Élisabeth Busson a souhaité relancer cette activité qui, par le passé, permettait aux enfants de la commune scolarisés dans différentes écoles de pouvoir se rencontrer.



Une première animation a eu lieu le samedi 10 décembre. Les enfants ont réalisé des décorations qu'ils ont pu emmener chez eux pour décorer leurs sapins. Pour Elizabeth, "c'est un bon début et l'après-midi s'est bien déroulée. Le prochain rendez-vous est fixé au samedi 25 mars, en matinée, à la salle des fêtes. Le thème retenu est le printemps et la séance s'articulera autour des plantes avec du bricolage et des compositions florales."

### Section danses bretonnes

Des fourmis dans les jambes, des airs en tête, les participants à l'activité danses bretonnes ont pu reprendre leurs séances hebdomadaires dès le printemps, accompagnés dans leur apprentissage par une nouvelle monitrice qu'ils ont retrouvée à la rentrée de septembre.

Avec son mari Richard aux manettes pour dispenser les airs à danser, Marie-France Moriuser vit à fond ses séances suivies par plus d'une vingtaine d'adhérents. Des Montertelotais et des passionnés des communes environnantes écoutent avec attention les conseils et instructions donnés.

Marie-France s'attache « à faire découvrir différentes danses pratiquées dans les festou-noz partout en Bretagne. On a participé à de nombreux stages pour enrichir nos connaissances et les partager ensuite comme monitrice depuis plus de 20 ans. »

Les séances alternent les danses en rond et les danses en couple de façon à ce que tout le monde puisse pratiquer.

Plus de 250 CD et 1 000 fiches techniques permettent à Marie-France de varier les plaisirs tout en délivrant ses connaissances.

Le tarif pour l'année est fixé à 50 € et les séances se déroulent tous les vendredis de 20h30 à 22h sauf pendant les vacances scolaires.

Renseignements : Annette Fournard 06 80 88 19 12 ou Janine Féliot 06 87 49 66 42.

Après deux années d'absence, le fest-noz annuel est programmé à la salle « Entre nous » le samedi 3 juin 2023.



## Bibliothèque

La bibliothèque municipale est désormais en libre accès sur les horaires d'ouverture de la mairie (adressez-vous à Nathalie, secrétaire de mairie). Vous pouvez emprunter des documents que vous soyez ou non adhérents. Il vous suffit de faire votre choix et de compléter le cahier mis à disposition.



En parallèle, les bénévoles continuent d'assurer les permanences du samedi matin de 10h à 12h suivant un planning annuel. Les prochaines dates pour 2023 : 7 janvier, 21 janvier, 4 février, 18 février, 4 mars, 18 mars, 1er avril (sans poisson), 15 avril, 29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin, 24 juin.

Le renouvellement des livres (120 livres échangés à la MDM de Caro) a eu lieu le 19 octobre.

L'équipe de bénévoles accueille le public, gère le prêt et la réservation de documents et procède deux fois par an à l'échange d'une partie des documents à la Médiathèque Départementale du Morbihan (antenne de Caro).

L'abonnement à la bibliothèque de Montertelot est gratuit.

En plus des livres disponibles à la bibliothèque, il est possible de réserver un livre de la MDM56 par le catalogue de la médiathèque départementale : <https://mediatheque.morbihan.fr/>  
(1-Tapez un titre, un auteur dans la barre de recherche ou utilisez la recherche avancée. 2-Lorsque vous avez trouvé un livre disponible, demandez à la bibliothèque de vous le réserver). Il sera apporté par la navette.

## Livres en libre accès sur l'espace fluvial

L'idée trottait dans la tête des membres du conseil en tenant compte du nombre important de personnes sur le site. Proposer des livres provenant de personnes du village ou de passants permet en effet de favoriser l'accès à la lecture.

Mettre des livres dans un clapier n'est pas anodin et ayant reçu ce matériel, des élus se sont appliqués à le nettoyer avant de laisser Philippe Ricaud exprimer ses talents de peintre et de dessinateur sur le thème des bandes dessinées.

Ce « mobilier urbain original » ne passe pas inaperçu et les visiteurs ne manquent jamais de s'y arrêter pour y trouver de quoi lire.

Depuis fin juin, il est en service avec un principe simple : **chacun peut prendre un livre pour son plaisir de lecture ou déposer des livres pour le plaisir des autres.**



Merci de ne pas y déposer d'autres documents tels que des magazines ou des CD.

## L'association des BOIS DE SAINT-MÉEN

Cette association a pour but de rassembler les nombreux propriétaires de ce bois (plus de 150) et de prévoir les travaux d'entretien (élagage, abattage...)

Cette association est présidée par M. Robert BONNO aidé d'un bureau. Le représentant du conseil municipal au sein de cette association est Hervé BOUSSO.

Renseignements : M. Robert BONNO 02 97 74 85 12

## Comité des fêtes

Comme les autres associations, le comité des fêtes n'a pas pu organiser son rendez-vous traditionnel du 15 août deux années de suite. Martial Istace qui assure la présidence de l'association depuis 2020 a œuvré pour que cette édition 2022 puisse avoir lieu. Il est accompagné par Gérard Le Guilly en tant que vice-président, Lévénéz Guillonnet au secrétariat et Candice Bernard au poste de trésorière.

Cette édition a tenu ses promesses avec plus d'une centaine d'exposants pour le vide-grenier, de la musique dans les rues et sur la scène avec, pour finir, un bal particulièrement apprécié. Côté restauration, les stands ont fonctionné toute la journée et le soir, les jarrets n'ont pas eu de mal à trouver preneurs.

Certains ont regretté l'absence de feu d'artifice, mais les organisateurs ont suivi la décision de la préfecture.

Au final, une belle journée, des gens heureux de déambuler dans le cœur du village et des bénévoles satisfaits du bon déroulement de ce 15 août, attendu avec une certaine ferveur par beaucoup : exposants, chineurs, badauds...

L'assemblée générale du 20 novembre a permis de dresser un bilan positif et encourageant pour la suite. Le comité remercie tous ses bénévoles et a décidé d'apporter son aide, comme par le passé aux sections de l'association.



## Fête de la musique

La Fête de la musique encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics chaque 21 juin.

À Montertelot, la fête de la musique s'est déroulée le vendredi 24 juin dans une superbe ambiance malgré des conditions climatiques délicates en début de soirée.

Des musiciens en solo, duo et trio ont animé les terrasses des commerces avant le passage sur scène des groupes et d'un animateur. Une édition intéressante pour préparer l'avenir de ce rassemblement annuel en faisant appel, en priorité, aux musiciens du cru.



## L'ÉLAN Foot

Le stade municipal a retrouvé de l'activité avec la préparation de la saison 2022-2023 et un beau parcours en coupe de France, puis en coupe de Bretagne, défait par Cruguel, une formation évoluant en R3 et qui s'est imposée aux tirs au but.

L'équipe première évolue en seconde division et la réserve en troisième division, après la refonte des championnats. Avec près de 40 joueurs au total, Stéphane Jarno sait compter « sur un groupe avec un excellent état d'esprit et à l'écoute. »

La saison 2022-2023 est marquée pour l'équipe fanion, par un changement de groupe. L'équipe A sera opposée cette année aux Écureuils du Roc, à la Sérentaise, Saint-Jean-Brévelay, Saint-Guyomard, Guéhenno, Plaudren...

Face à des clubs moins connus sur le plan du jeu, Montertelot vit un championnat un peu compliqué avec des nuls au compteur. Contre le leader, Saint-Jean-Brevelay à domicile, les « oranges » se sont faits rejoindre en toute fin de match sur un but jugé litigieux.

La saison est encore longue et les joueurs de l'Élan vont tout mettre en œuvre pour poursuivre le championnat avec les qualités affichées dans les différentes coupes.

Le coach est satisfait du parcours de la saison écoulée, en terminant à la sixième place au printemps dernier malgré le nombre important de blessés comme dans de nombreux clubs. « Il s'est avéré parfois difficile de composer l'équipe B. On s'entraînait moins et ça se ressentait en compétition. Il faut se servir des acquis de la saison passée pour rebondir en championnat cette année. »

En cette période hivernale, les rencontres se déroulent à 13 heures pour la réserve et 15 heures pour l'équipe première. Le club sait compter sur un public fidèle où les plus jeunes donnent de la voix et encouragent les joueurs tout au long des rencontres.

L'équipe B



L'équipe A



### Armelle Dupuy, artiste peintre

Armelle DUPUY, montertelotaise, est peintre aquarelliste. Régulièrement, ses œuvres sont exposées dans différents lieux et événements artistiques : « L'Art investit les chapelles » à Sérent, le café de la Forge à Guillac...



« L'aquarelle, pour moi, c'est le jeu de l'eau et des pigments entre précision et liberté. »

Armelle a posé ses valises, avec son époux Pierre, à Montertelot en 2011 après une carrière d'enseignante en musique au collège. Elle a participé aux cours et aux stages de L'Atelier-de-Louise (Louise Pasquier, 7 rue de l'Oust à Montertelot) de 2014 à 2020. Elle se passionne pour la peinture utilisant la technique de l'aquarelle, une peinture à l'eau sur papier.

Elle exposait dans l'église de Montertelot le dimanche 25 septembre dans le cadre de la Montertel'auto.



### Éléonore Moricet, naturopathe

Éléonore Moricet habite aux Bruyères en Montertelot. Elle exerce le métier de naturopathe pour lequel elle a reçu sa formation à l'AEMN (Académie Européenne des Médecines Naturelles).

La naturopathie repense l'hygiène de vie, afin de prévenir certains maux et d'améliorer votre état de santé global. Lorsque les troubles sont installés, la naturopathie est particulièrement intéressante pour traiter les problèmes de poids, les problèmes hormonaux, des troubles ORL, les problèmes de peau, les problèmes de digestion, les troubles du sommeil, des allergies, les intolérances, les troubles articulaires, les problèmes liés à la ménopause ou encore les maladies chroniques.

« En tant que naturopathe, je vous accompagne pour vous aider à être et à rester en bonne santé physique et psychique grâce à des méthodes naturelles qui envisagent l'être humain dans sa globalité. »

**Horaires de consultation :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 16h30

**Adresse du cabinet :** 38 Les Bruyères, 56 800 Montertelot **Téléphone :** 06.20.79.49.31

**Mail :** eleonore.moricet.naturopathe@gmail.com **Facebook :** Éléonore Moricet Naturopathe



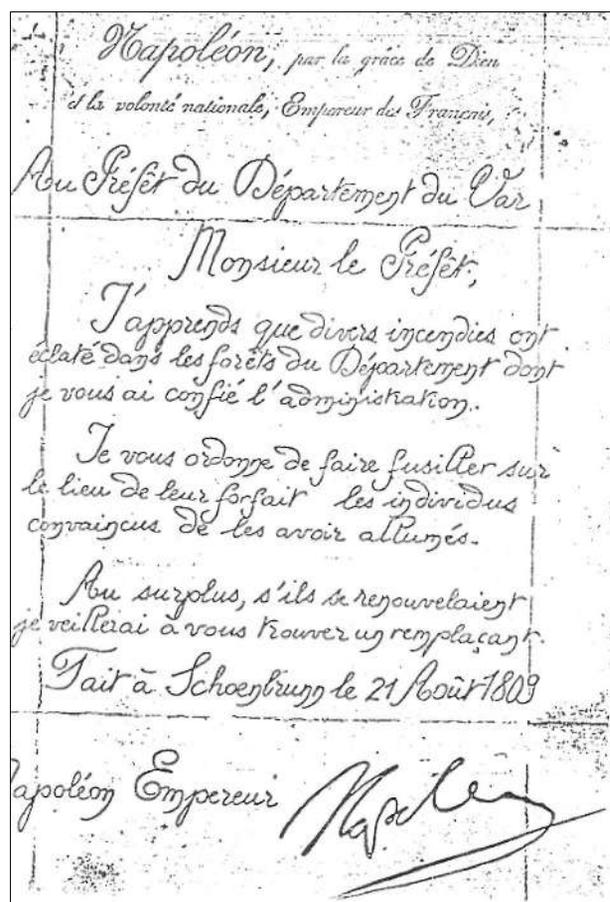
## LES FEUX DE FORÊT AU TEMPS DE NAPOLÉON

Arbres calcinés, maisons brûlées, routes coupées et terre à nue : tel est le désolant spectacle laissé par le feu après les incendies de forêt de cet été 2022. De nombreuses régions ont été touchées : la Gironde, le Maine-et-Loire, le Jura, la Drôme, l'Aveyron. La Bretagne n'est pas en reste avec Les Monts d'Arrée et Brocéliande pour ne citer que les plus importants.

Il faudra des années pour reconstituer la forêt : 20 ans... 30 ans... des siècles pour certaines essences.

Ces incendies m'ont rappelé que, lorsque je faisais des recherches aux archives départementales dans les années 2005 - 2010, j'avais découvert, tout à fait par hasard, un document signé de l'Empereur Napoléon au sujet des feux de forêt dans le Gard en août 1809. J'ignore si la méthode préconisée dans ce document pour dissuader les incendiaires a été appliquée... et vous laisse le soin d'apprécier la manière utilisée dans le document ci-dessous.

Michel Briend



## Les archives départementales

Dans le Morbihan, les registres paroissiaux du 16e siècle à la Révolution et les registres d'état civil depuis la Révolution et la création des communes sont numérisés pour la grande majorité des communes jusqu'au début du 20e siècle.

Les écritures anciennes sont difficiles à lire. Elles nécessitent de la patience et de l'entraînement, notamment en s'initiant à la paléographie.

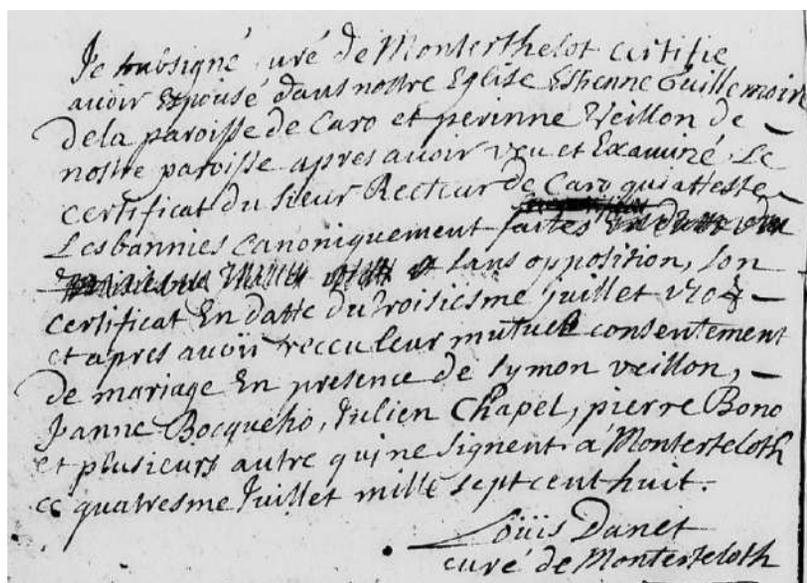
À partir du XVIIIe siècle, les écritures deviennent plus abordables.

Lien : <https://patrimoines-archives.morbihan.fr/>



« Je soussigné curé de Monterteloth certifie avoir espousé dans notre église Estienne Guillemoin de la paroisse de Caro et Perinne Veillon de nostre paroisse après avoir veu et examiné le certificat de sieur recteur de Caro qui atteste les bannies canoniquement faites sans opposition, son certificat en datte du troisième juillet 1708 et après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage. En présence de Symon Veillon, Janne Bocqueno, Julien Chapel, Pierre Bono et plusieurs autres qui ne signent. A Monterteloth ce quatrième juillet mille sept cent huit.

Louis Danet, curé de Monterteloth »



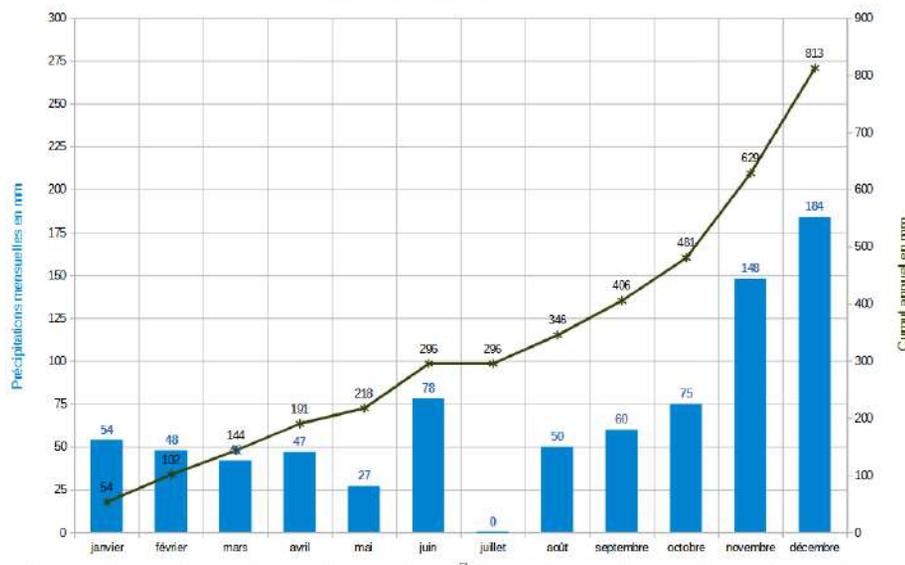


*Les aquarelles d'Armelle Dupuy*



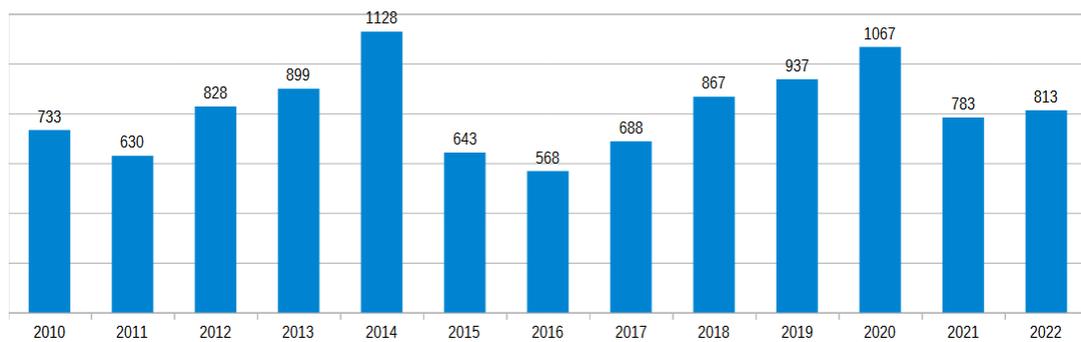
## Relevés pluviométriques sur Montterlot

Précipitations pour l'année 2022 à Montterlot



Relevés 2022  
réalisés par  
Jean-Michel Bily

Evolution de la pluviométrie annuelle sur 11 ans





**Mairie - 2 rue des Forges - 56 800 MONTERTELOT**  
**02.97.74.92.39**  
**[mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh](mailto:mairie.montertelot@ploermelcommunaute.bzh)**

### **Horaires d'accueil de la Mairie**

Mardi : 8h30 à 13h - 14 h à 18h      Mercredi : 9h à 13h - 13h30 à 17h30  
Jeudi : 14 h à 18h                      Vendredi : 9h à 13 h